

AFFAIRE N° 12. - Approbation du marché à passer avec la S.B.T.P.C., pour un montant de 79 989 274 FRs CFA, en vue de l'aménagement de la voirie urbaine - Programme 1970.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Nous avons procédé le 10 FEVRIER dernier à l'adjudication relative à l'aménagement de la Voirie Urbaine - Programme 1970.

Cette adjudication s'étant révélée infructueuse, nous avons demandé aux divers entrepreneurs soumissionnaires de revoir leurs offres.

Ma S.B.T.P.C. a alors offert d'exécuter les travaux pour un montant de 79 989 274 Frs

Les honoraires d'architecte s'élèvent à 3 249 570 Frs

d'où un total de 83 238 844 Frs .. 83 238 844 Frs

Le financement pourra s'établir de la manière suivante :

- emprunt C.D.C	52 000 000 Frs
- subventions Fonds Routiers	28 929 735 Frs
	<u>12 665 200 Frs</u>
soit	93 594 935 Frs

Le financement est donc intégralement assuré.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à traiter de gré à gré avec la S.B.T.P.C. pour un montant de SOIXANTE DIX NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUATORZE FRANCS CFA (79 989 274 Frs CFA).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Cette tranche concerne notamment le prolongement du Boulevard Mondon et également le Pont qui se trouve juste dans le virage. Ce pont doit être doublé, et la route doit être mise en ligne droite depuis les rampes de Saint-François jusqu'à la station service.

M. FERRIERE. - Cela va jusqu'à la rue du Bois de Nèfles ?

LE MAIRE. - Oui.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Louis, le 19 Mars 1971
Bon le Chef
Le Secrétaire Général
signé : H. Terebe

Bon copie certifiée conforme
p. le Directeur des Affaires Financières
M.C. Alarcos